

CHARTE DE LIVRAISON

GRANULES DE BOIS VRAC

Cette charte décrit les conditions à respecter pour que la livraison de granulés en vrac et en sacs se passe dans les meilleures conditions.

Nos chauffeurs livreurs sont spécialement formés à la livraison de nos produits et utilisent un matériel spécifique de qualité.

Dans tous les cas, le chauffeur est habilité à refuser la livraison si les conditions constatées sur place ne respectent pas la présente charte de livraison, ou s'il estime que la livraison présente un risque pour sa sécurité ou le fonctionnement de l'installation de chauffage.

Dans ce cas, aucun dédommagement ne pourra être consenti au client par la société Charvet La Mure Bianco.

Accès au point de déchargement

- la voie d'accès jusqu'au point de déchargement doit pouvoir supporter le poids et l'encombrement du véhicule utilisé :
 - le poids du véhicule est de 26 tonnes, 3 essieux
 - les dimensions du véhicule sont : largeur 2.50 m x longueur 9.20 m x hauteur 3.90 m.
 - attention aux ouvrages d'art (regards, fosses septiques, etc ...) qui doivent pouvoir supporter ce poids.
- Longueur / largeur : Si l'accès se fait entre des parois : attention aux effets de virage où les longueurs et largeurs s'additionnent, aux creux ou bosses dans la voie d'accès qui induisent un déplacement latéral au sommet de la benne.
- Hauteur : Attention également aux lignes électriques, téléphoniques, avancées de toit, branches d'arbres et autres obstacles éventuels.
- Le stationnement du camion doit pouvoir s'effectuer à plat afin de garantir le bon fonctionnement du système de pesage.



**Charte de livraison
Décembre 2016
V1.0**

Modifiable sans préavis

- Il est de la responsabilité du client de s'assurer que les conditions d'accès sont réunies. La société Charvet La Mure Bianco ne pourra être tenue responsable des dommages qui pourraient intervenir si les conditions d'accès ne sont pas respectées.
- Si le chauffeur doit intervenir (taille des branchages gênants par exemple), une facturation forfaitaire de 50 € pourra être réclamée au client.

En cas de neige

Il appartient au client de déneiger l'accès à partir de la voie publique jusqu'au point de déchargement pour permettre :

- l'accès du véhicule
- la manœuvre nécessaire (marche arrière, retournement) pour rejoindre la voie publique après déchargement.
- la mise en place des tuyaux entre le camion et le silo par le livreur
- Il est de la responsabilité du client de s'assurer que les conditions d'accès sont réunies. La société Charvet La Mure Bianco ne pourra être tenue responsable des dommages qui pourraient intervenir si les conditions d'accès ne sont pas réunies.
- Si le chauffeur doit intervenir pour le déneigement, une facturation forfaitaire pourra être réclamée au client en fonction du temps passé.

A savoir : L'adhérence d'un camion est beaucoup plus faible que celle d'une voiture. Le fait qu'une voiture puisse accéder au point de déchargement ne présage pas du fait que le camion y parvienne.

Accès au silo

- La distance maximale de soufflage entre la sortie de la turbine du camion et l'entrée du silo est de 20 m, afin de préserver l'intégrité du granulé.
- Au delà de cette distance effective mesurée par nos soins en situation réelle chez le client, nous demandons la signature d'une décharge de responsabilité au client.

Remplissage du silo

- Les bouches d'entrée du silo doivent être à hauteur d'homme. L'utilisation d'échelle par le livreur est interdite. Si l'installation nécessite la mise en place

de tuyaux à une hauteur non accessible à partir du sol, elle est à effectuer par le client.

- Remplissage : 1 ou 2 raccords pompiers DIN 100 mm intérieur, parfois plus en fonction de la taille du silo, écartés d'au moins 50 cm
- Refoulement de l'air :
 - bouche équipé d'un sac textile pour filtrer les poussières,
 - 1 raccord pompier DIN 100 mm intérieur pour brancher un tuyau d'aspiration
- L'utilisation d'un aspirateur nécessite la présence d'un raccord pompier 100 mm sur le silo. L'aspirateur ne sera pas utilisé si le raccord n'est pas présent.
- Le chauffeur peut refuser le remplissage du silo si l'installation ne respecte pas ces préconisations (par exemple : silo sans bouche de remplissage).

Conception du silo

- La dalle et les parois du silo doivent avoir une résistance suffisante pour supporter le poids du produit (1 tonne par m² de surface) et la surpression d'air nécessaire au remplissage (0,8 bar).
- Le revêtement interne du silo doit résister à l'abrasion et ne pas risquer de se détériorer et d'introduire des éléments étrangers dans le silo lors du remplissage ou à l'utilisation
- Le silo doit comporter des tapis absorbeur d'impact en face des bouches de soufflage.
- La responsabilité de Charvet La Mure Bianco ne pourrait être engagée en cas de dommage au granulé ou au silo consécutif au non respect de ces consignes.

Étanchéité / entretien du silo

- Le silo doit être étanche à la poussière. La société Charvet La Mure Bianco ne peut pas être tenue responsable de l'émission d'éventuelles poussières à la livraison qui seraient dues à un défaut de conception du silo.
- Le client doit effectuer un nettoyage annuel de son silo avant remplissage. La société Charvet La Mure Bianco ne peut pas être tenue responsable d'un



**Charte de livraison
Décembre 2016
V1.0**

Modifiable sans préavis

dommage (blocage de vis d'alimentation, défaut de combustion) qui interviendrait suite à un défaut d'entretien du silo.

Modalités de livraison vrac


- La durée dépend du volume et de la longueur des tuyaux et peut aller jusqu'à 15 minutes par tonne.
- Le système de soufflage utilisé pour la livraison est un système spécifique pour le granulé en vrac développé par le leader français du secteur. La pression de travail est de 0.2 à 0.5 bar, elle dépend des conditions locales (longueur de tuyau, dénivelé, présence de coude, qualité de l'évacuation de l'air du silo, ...)
- Le client est responsable de l'arrêt de la chaudière et de la bonne fermeture du silo avant livraison. La société Charvet La Mure Bianco ne peut être tenue responsable d'un dommage qui interviendrait suite au non respect de ses consignes.
- Le planning de livraison est prévu à la demi-journée et est fourni à titre indicatif. La société Charvet La Mure Bianco fait le maximum pour respecter les créneaux prévus, mais aucun dédommagement ne sera accordé en cas de retard du chauffeur.
- Les livraisons ne sont pas possibles sur la voie publique ouverte à la circulation sauf autorisation délivrée par autorité compétente.

Présence au déchargement

La livraison ne pourra s'effectuer qu'en votre présence ou celle d'un de vos représentants.

Le respect de tous les impératifs précédents est indispensable pour assurer vos livraisons de granulés de bois dans de bonnes conditions. Pour d'évidentes raisons de sécurité, il ne sera pas dérogé à ces dispositions, et nos chauffeurs ont pour consigne de renoncer à la livraison en cas de risque d'accès à votre stockage.

En cas de non-respect des impératifs de cette charte, nous ne pourrions être tenus responsables des incidents survenus à l'occasion de la livraison et notamment la détérioration des voies d'accès. En cas de déplacement du camion et d'impossibilité de livraison pour des raisons indépendantes de notre volonté, le transport pourra faire l'objet d'une facturation.

	<p>Charte de livraison Décembre 2016 V1.0</p> <p>Modifiable sans préavis</p>
---	---

Nous vous remercions de votre confiance et vous prions de bien vouloir nous retourner la charte signée à l'adresse ci-dessous.

Nom et adresse du client :

Fait le

Signature du client :

**CHARVET LA MURE BIANCO
5 route de Vovray
74000 ANNECY
Tél : 04 50 51 06 07 – Fax : 04 50 45 63 48
c.annecy@clm-energies.com**